

ATTESTATION DE DEPOT EN CAPITAL **SOCIETE EN FORMATION**

Je soussigné(e), Monsieur FRANCK DEGENETAIS agissant en qualité de Chargé d'Affaires, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, de :

Caisse d'Epargne CEPAC, Banque coopérative régie par les art. L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier – SA à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 1.100.000.000 euros - Siège social : Place Estrangin Pastré - 13006 Marseille - 775 559 404 RCS Marseille - Intermédiaire en assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 006 180 – Titulaire de la carte professionnelle "transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds effets ou valeurs" n° CPI 1310 2016 000 009 983 délivrée par la CCI de Marseille-Provence, garantie par la CEGC – 16 rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 la Défense Cedex.

Certifie par la présente que la somme de 10 000,00 €, représentant le capital libéré¹ de la société A2GEC, au capital de 10 000,00 €, dont le siège social est à :

8 rue d'Emmerez de Chamoy, Technopole, 97490 Sainte Clotilde,

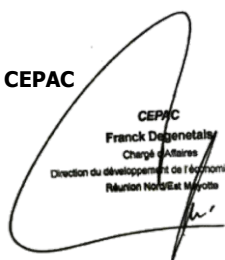
- a été déposée dans nos livres le 24/10/2023
- et que la liste des souscripteurs ainsi que leurs apports respectifs lui a été communiquée ².
 - Laquelle liste est annexée aux présentes

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

à Sainte Marie, le 24 octobre 2023

Représentant CEPAC

CEPAC
Franck Degenetals
Chargé d'Affaires
Direction du développement de l'économie régionale
Réunion Nord-Est Mayotte



¹ Pour les S.A. du quart au minimum du capital, soit 9 250 EUR ou du pourcentage prévu s'il est supérieur

² Pour les S.A. uniquement

